



REGLEMENT INTERIEUR 4^{ème} Rapide de Mundolsheim

Tournois A, B, C
Dimanche 02 octobre 2022

Le 4^{ème} Rapide de Mundolsheim est organisé le dimanche 02 octobre 2022 par le Club d'Echecs de Mundolsheim.

La compétition se déroule au :

Centre Culturel de Mundolsheim
24 rue du Général Leclerc 67450 MUNDOLSHEIM

Article 1 – Participation

La participation aux tournois du 4^{ème} Rapide de Mundolsheim vaut acceptation du présent règlement. Les participants doivent être licenciés (A ou B) pour participer aux tournois et doivent être à l'heure au pointage. Les retardataires seront appariés à partir de la ronde 2.

Article 2 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88^{ème} congrès de la FIDE) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Les appariements se font au système suisse sans protection à l'aide du logiciel fédéral Papi (version 3.3.6).

La cadence est de 15 min + 3 s/coup.

S'appliquent les règles en cadence rapide et notamment l'article A.4 des parties rapides sans supervision.

Article 3 – Déroulement du tournoi

Le 4^{ème} Rapide de Mundolsheim est organisé selon trois tournois par catégories d'âge. Le surclassement vers une catégorie d'âge supérieur est possible.

Tournoi A : catégories Vétéran, Sénior plus, Sénior, Junior, Cadet.

Tournoi B : catégories Minime, Benjamin, "Pupille.

Tournoi C : catégories Poussin, Petit poussin.

Chaque tournoi se dispute en 9 rondes à la cadence de 15 min + 3 s/coup. Horaires des rondes :

Ronde 1 : 9h30 **Ronde 2 :** 10h15 **Ronde 3 :** 11h00 **Ronde 4 :** 11h45

Ronde 5 : 13h45 **Ronde 6 :** 14h30 **Ronde 7 :** 15h15 **Ronde 8 :** 16h00

Ronde 9 : 16h45

Les résultats seront homologués pour les classements ELO Fide de novembre 2022.

Pointage : dimanche 02 octobre 2022, **08h00 à 09h00.**

Date limite d'inscription : dimanche 02 octobre 2022 à **09h00.**

Remise des prix : dimanche 02 octobre 2022 à **18h00.**

Article 4 – Droits d'inscription et prix

Les droits d'inscription sont, par joueur, de :

12€ pour les séniors et plus.

Majoration à 16€ à partir du 29 septembre 2022.

6€ pour les jeunes.

Majoration à 8€ à partir du 29 septembre 2022.

Tournoi A : prix au classement général et par catégories Elo. 1^{er} prix garanti de 150€. La liste des prix sera affichée avant le début de la ronde 5.

Tournois B et C : pour les trois premiers de chaque catégorie d'âge, inscription offerte à un stage d'entraînement de 3h avec le GMI Jean-Noël RIFF.

Tous les prix seront attribués à la place.

Article 5 – Qualifications et classement

Les parties seront comptabilisées comme suit :

1 point pour une partie gagnée

0,5 point pour une partie nulle

0 point pour une partie perdue ou un forfait

Le classement sera établi en fonction du nombre de points avec départage informatique.

Pour le tournoi A, départage au Buchholz tronqué, au Buchholz et à la performance, dans cet ordre.

Pour le tournoi B et C, départage au Buchholz tronqué, au Buchholz et au cumulatif, dans cet ordre.

Article 6 – Discipline

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

L'usage du téléphone portable ou de tout autre moyen électronique de communication est totalement proscrit dans la salle de jeu. Tout son émis par un téléphone et/ou autre moyen électronique de communication (sonnerie, alarme, ou vibreur), entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Toute discussion et toute lecture suspecte est interdite.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre et un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu ; la zone de jeu est définie comme étant la salle de jeu et l'aire de jeu est constituée de la salle de jeu, de la buvette, des toilettes et des terrasses jouxtant l'entrée.

Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Il est interdit dans la salle de jeu de fumer, de manger, de parler, d'analyser, etc.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 7 – Lutte contre le dopage

En application des décrets 2001-35 et 36 de la loi Buffet, les participants à cette compétition sont susceptibles de subir un contrôle antidopage.

Article 8 - Arbitrage

L'arbitre principal sera M. Adrien JACQUOT (Arbitre Fédéral Open 1, agréé FIDE).

Il sera assisté de Mme Mélissa PETER (Arbitre Fédéral Jeune).

L'organisateur,
Le Club d'Echecs de Mundolsheim

L'arbitre principal,
Adrien JACQUOT